

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord*

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 22 juin 2018

La treizième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) s'est tenue le 22 juin 2018 à Rouen à la préfecture de région Normandie, sous la coprésidence de la préfète de la région Normandie, Madame Fabienne BUCCIO, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR.

Le quorum est atteint avec un total de 38 membres ayant voix délibérative. La liste des participants figure en annexe.

Propos introductifs :

La séance est ouverte à 10h00.

La préfète de Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord souhaitent la bienvenue aux membres du conseil maritime de la façade (CMF).

Le sujet central de cette réunion est la synthèse de la stratégie pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord (MEMNor) qui doit être transmise par les préfets coordonnateurs au ministre de la transition écologique et solidaire, avant le 30 juin.

La préfète de Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord insistent sur le fait qu'il s'agit d'une étape importante, mais que l'avis définitif du conseil maritime de la façade Manche Est – Mer du Nord ne sera demandé qu'en février 2019, sur la version finale de la stratégie de façade. Il interviendra en effet après l'avis de l'autorité environnementale qui sera saisie en septembre 2018. La consultation de la représentation des territoires interviendra entre octobre et décembre 2018.

Le préfet maritime rappelle que la stratégie de façade regroupe un état des lieux des enjeux et des activités de la façade Manche Est-mer du Nord, une vision de cette façade maritime à 2030 et les objectifs stratégiques qui en résultent. Le document stratégique de façade (DSF) sera complété en 2020 par ses « plan d'actions » et « modalités d'évaluation », qui détailleront l'ensemble de ses mesures de mise en œuvre et de suivi.

Le préfet maritime salue le travail accompli par les acteurs et les services de l'État pour élaborer la stratégie de façade MEMNor, en particulier au sein de la Commission permanente du CMF et de ses commissions spécialisées.

Il ajoute que la concertation préalable au titre du débat public menée du 15 février au 7 mars 2018, et les ateliers régionaux et thématiques de construction du DSF MEMNor réalisés en avril et mai derniers, ont permis d'enrichir cette stratégie de façade.

La préfète de Normandie s'associe aux remerciements adressés aux services de l'État.

Elle remercie tout particulièrement Monsieur VOGT qui assure la vice-présidence de ce conseil et qui préside sa commission permanente avec un niveau d'implication remarquable. Elle salue le travail de co-construction de cette stratégie qui a été conduit avec les acteurs.

Monsieur VOGT témoigne du travail extrêmement dense réalisé depuis le mois de décembre par les services de l'État et les acteurs de la façade MEMNor. Il salue l'implication et la réactivité de la DIRMer MEMNor face aux nombreuses contributions des acteurs qui ont permis d'alimenter la stratégie de façade jusqu'à ce jour.

Monsieur VOGT salue également la dynamique positive des acteurs et des services de l'État qui leur a permis de trouver des solutions consensuelles lors de la réunion du 11 juin, qui réunissait les instances du CMF et de la CAF, sur des sujets parfois difficiles, notamment en ce qui concerne les objectifs environnementaux.

Pour autant Monsieur VOGT fait état de sa propre divergence sur la vision présentée dans la stratégie de façade MEMNor. Il estime que seul le document voté par le CMF en séance plénière le 12 décembre 2017 et dénommé « proposition d'une vision à l'horizon 2030 des ambitions de la façade maritime dans le cadre du DSF » peut figurer au projet de stratégie. Selon lui, en effet, sa légitimité tirée du vote du CMF doit le faire primer sur la production par l'État de la vision à 2030. Il ajoute que ce sujet a été largement discuté avec les services de l'État ces derniers jours et qu'il ne souhaite pas ré-ouvrir le débat.

En raison de cette divergence d'opinion, et pour marquer son désaccord sur ce point précis, Monsieur VOGT fait part de son intention de s'abstenir dans l'hypothèse d'un vote du CMF sur la stratégie de façade maritime. Toutefois, il ne s'oppose pas à la transmission de la stratégie de façade maritime au ministre d'État MTES, sous réserve que les solutions consensuelles adoptées par les services de l'État et les acteurs le 11 juin dernier soient bien prises en compte.

La préfète de Normandie rappelle que la stratégie de façade maritime est enrichie des contributions de l'ensemble des acteurs de la façade MEMNor. Elle confirme que le projet de vision de la stratégie de façade maritime élaboré par les services de l'État intègre, même si elle n'en retient pas les expressions exactes, les ambitions adoptées par le CMF du 12 décembre 2017, ainsi que les expressions complémentaires reçues des territoires, des acteurs et du grand public. Elle ajoute qu'il s'agit d'un document qui reprend de manière synthétique l'intégralité des sujets portés par les acteurs et les élus, et que ces sujets sont déclinés de manière plus détaillée dans la suite de la stratégie.

Afin de concilier les attentes de Monsieur VOGT, la préfète de Normandie précise enfin que la stratégie de la façade maritime MEMNor annexe à la vision à 2030 rédigée par les services de l'État le document adopté par le CMF par une note de bas de page. Ceci permet de rappeler l'ambition adoptée par le CMF, et d'en faire bénéficier la stratégie de la façade maritime MEMNor.

I / Approbation du compte-rendu de l'assemblée plénière du 12 décembre 2017

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie, soutenu par Monsieur MONTASSINE (CFTC), souhaite ajouter au compte rendu de l'assemblée plénière du CMF du 12/12/2017 la remarque suivante : les CRPMEM de Normandie et des Hauts-de-France se sont dans un premier temps opposés au transfert de mandat de l'assemblée plénière à la commission permanente du CMF (dont ils ne sont pas membres) sur les travaux préparatoires intermédiaires du DSF. Dans un second, après avoir obtenu les garanties de se voir convier aux commissions permanentes et d'en recevoir les documents s'y rapportant, les CRPMEM ont décidé de s'abstenir.

Le CRPMEM Normandie transmettra à la DIRMer MEMNor une proposition écrite à ce propos qui viendra s'ajouter au compte rendu du conseil du 12 décembre 2017.

La préfète de Normandie acte l'approbation du compte-rendu de l'assemblée plénière du CMF du 12/12/2017 enrichi de cette remarque.

III/ Aval du CMF sur le projet de stratégie de façade maritime Manche Est – mer du Nord

1. Aval du CMF sur l'état des lieux

Monsieur DUMENIL (DIRMer) présente l'état des lieux de la stratégie de la façade maritime MEMNor.

Il indique en particulier que l'état des lieux est pratiquement finalisé et que les acteurs adressent leurs dernières contributions.

Il précise qu'une mise à jour des données statistiques de l'état des lieux sera possible jusqu'à l'approbation finale du document à l'automne 2018.

Les activités présentées synthétiquement dans le corps du document ont été régulièrement mises à jour à partir des contributions des acteurs. Chaque activité fait l'objet d'une description détaillée en annexe du DSF. La fiche correspondante détaille ainsi la situation d'une activité sur le plan national, en façade MEMNor, et son interaction avec les autres activités et avec l'environnement.

La mise à jour de ces fiches détaillées est en cours. Les annexes correspondantes de la stratégie de la façade maritime Manche Est – mer du Nord seront finalisées en septembre 2018 au moment de la saisine de l'autorité environnementale.

Les cartographies des enjeux socio-économiques et environnementaux représentent les enjeux forts et majeurs de la façade MEMNor. L'ensemble des enjeux déterminés au cours du premier semestre 2017 par les services de l'État, les acteurs, et les pilotes scientifiques, seront annexés au document.

Les CRPMEM Hauts-de-France et Normandie souhaitent apporter leur contribution pour mettre à jour les données sur les flottilles en MEMNor, notamment à partir des données VALPENA à leurs dispositions.

Monsieur WIDEHEM (FFPP) regrette que l'importance de la plaisance pour la Seine-Maritime ne soit pas mentionnée, au même titre que pour la Manche et le Calvados.

Madame PAPORE (UNPG) constate une non prise en compte des programmes scientifiques ayant étudié les impacts de l'extraction de granulats marins sur l'environnement. Elle regrette que les travaux du GIS SIEGMA (Groupement d'Intérêt Scientifique de Suivi des Impacts de l'Extraction de Granulats Marins) et des thèses traitant du sujet sur la façade MEMNor ne soient pas suffisamment exploités dans le document. Elle ajoute que les pressions susceptibles d'être générées par l'extraction de granulats marins présentées dans le chapitre « Pressions environnementales » ne correspondent pas aux impacts significatifs et avérés connus pour la filière.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer) précise, sur ce dernier point, que la DIRMer n'a fait que reprendre les éléments des rapports scientifiques nationaux réalisés dans le cadre des travaux menés pour la DCSMM. Ceux-ci n'étant pas encore publiés par la DEB, la DIRMer est donc dans l'impossibilité de les diffuser aux acteurs. Les échanges restent donc ouverts à ce sujet et ces documents seront intégrés au DSF et transmis aux acteurs dès réception des versions validées.

Les préfets coordonnateurs soulignent l'important travail de compilation et de synthèse des données effectué par la DIRMer.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord indique que le projet de stratégie de façade, d'une quarantaine de page, est plus volumineux que ce qu'il souhaitait initialement. Toutefois il s'accorde avec la préfète de Normandie pour dire que ce niveau de détail était nécessaire pour réussir à prendre en compte l'intégralité des contributions des acteurs, et répondre au mieux à leurs attentes, dans le délai imparti. Le projet de stratégie de façade maritime, bien que toujours perfectible, est selon lui très acceptable en l'état.

2. Aval du CMF sur la vision à 2030

Le projet de vision de la stratégie de façade MEMNor est présenté par Monsieur MARILL (DIRMer MEMNor)

Monsieur MARILL rappelle que la DIRMer a conduit un exercice de prospective pour traduire les ambitions maritimes des acteurs et des services de l'État, pour la façade MEMNor à l'horizon 2030, en objectifs stratégiques et opérationnels.

Il insiste sur le fait que la vision de la stratégie de façade maritime a été élaborée par les services de l'État et partagée avec les acteurs selon une continuité de perspective avec le document préparé par la commission permanente et voté par le CMF en séance plénière le 12 décembre 2017, dénommé « proposition d'une vision à l'horizon 2030 des ambitions de la façade maritime dans le cadre du DSF ». La vision, qui intègre ces propositions du CMF, est enrichie des remarques des acteurs, des contributions des collectivités territoriales et en particulier des conseils régionaux de Normandie et Hauts-de-France. Elle l'est également des propositions concrètes recueillies lors de la consultation préalable au titre du débat public ainsi que des ateliers régionaux et thématique organisés en début d'année 2018.

Monsieur MARILL ajoute que la plupart des corrections apportées au texte de la vision ont été formulées par les acteurs eux-mêmes, et notamment par les acteurs de la filière granulats marins, des énergies marines renouvelables et des communautés portuaires.

Il rappelle que la vision votée par le CMF le 12 décembre dernier est annexée à la stratégie de façade MEMNor.

Madame BARBIER (FNE) note une évolution remarquable de la politique environnementale menée sur le plan national. Elle y perçoit la nécessité de traiter les questions environnementales non plus de façon sectorisée, mais de manière intégrée, en prenant en compte l'ensemble des enjeux existants. Elle regrette que cette dynamique positive ne se retrouve pas suffisamment dans le processus d'élaboration du DSF MENor. Elle souhaiterait un travail davantage en interaction entre les acteurs.

Elle ajoute qu'un certain nombre d'éléments au centre de la directive cadre DCSMM n'ont pas été suffisamment discutés lors des commissions spécialisées du CMF.

Elle salue par ailleurs le travail effectué par les services de l'État et les acteurs pour mener à bien cet exercice complexe et nouveau.

La préfète de Normandie remercie Madame BARBIER pour cette intervention qu'elle juge globalement positive. Elle partage le fait que le travail doit être mené collectivement.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ajoute que les problématiques de croisement des enjeux environnementaux et socio-économiques appelées par Madame BARBIER sont traitées dans les chapitres associés aux objectifs stratégiques et à la carte des vocations, notamment au sein des fiches descriptives annexées à la stratégie.

Monsieur ROGOFF (CRPMEM Normandie) et Monsieur DACHICOURT (CFTC) craignent que la stratégie de façade maritime ne réponde pas totalement à leurs attentes du fait des contraintes calendaires qui sont limitées dans le temps à consacrer à la relecture des documents.

La préfète de Normandie rappelle que les services de l'État, tout comme les acteurs, sont contraints par ces délais calendaires qui compliquent le travail mais qui doivent être respectés. Les services de l'État veillent toutefois à associer du mieux possible les acteurs, au fur et à mesure de la progression du document.

Monsieur ROGOFF (CRPMEM Normandie) et Monsieur MAHEUT (CFDT) indiquent ne pas cautionner la vision du CMF qui a été votée en décembre 2017 et qui est annexée à la stratégie de façade maritime. Ils regrettent que les effets néfastes du *Brexit* sur la pêche y soient oubliés et ils s'opposent à l'idée selon laquelle la pêche profiterait, en 2030, de ressources halieutiques nouvelles par suite des effets du changement climatique.

Le DIRMer rappelle que cette vision a été votée par le conseil maritime de façade. Monsieur ROGOFF regrette le peu d'abstentions alors constatées.

Le DIRMer procède à la lecture de la vision de la stratégie de façade pour démontrer que cette dernière partage, sur le principe, les attentes du CRPMEM. Il ajoute que sa mise en œuvre, dans le cadre des prochains volets du DSF, permettra de les concrétiser.

Monsieur SARRAZA (Agence de l'Eau Artois-Picardie) espère une prise d'actions concrètes de l'État dans le cadre des deux derniers volets du DSF.

Le DIRMer, en réponse aux interrogations de madame BARBIER (FNE), rappelle que le DSF est opposable dans sa globalité et que ses annexes le sont donc au même titre que le document principal.

3. Aval du CMF sur les objectifs stratégiques

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord rappelle que le ministère doit encore arbitrer certains objectifs environnementaux et que des ajustements pourront donc encore s'avérer nécessaires au cours du mois de juillet 2018 sur le document transmis au ministre.

Monsieur LEVALLOIS présente la manière dont les objectifs stratégiques ont été construits pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord.

Les 15 objectifs stratégiques généraux présentés dans la synthèse de la stratégie de façade sont construits selon l'approche intégrée socio-économique et environnementale retenue par les projets d'arrêté et de circulaire relatifs au contenu des DSF. Cette méthode fusionne les calendriers et les documents de mise en œuvre des deux directives cadres, à savoir la directive cadre pour la planification de l'espace maritime (DCPEM) et la directive cadre sur le milieu marin (DCSMM).

Les objectifs stratégiques généraux regroupent, par grande thématique, un certain nombre d'objectifs socio-économiques et environnementaux particuliers. Un paragraphe dédié en assume la présentation synthétique. Celle-ci sera finalisée lorsque tous les objectifs socio-économiques et environnementaux particuliers seront arrêtés.

Un tableau de croisement des activités et/ou des secteurs géographiques, avec leurs objectifs particuliers associés est en cours de construction par la DIRMer MEMNor. Ce tableau sera annexé à la stratégie de façade maritime pour faciliter la lecture du document.

Monsieur DACHICOURT (CFTC) craint que l'attention accrue portée au contrôle des prélèvements sur les ressources halieutiques soit un objectif stratégique mal compris par la profession qui fait déjà des efforts dans ce sens depuis des années. Par ailleurs l'activité de pêche professionnelle est déjà bien encadrée.

Monsieur DACHICOURT (CFTC), Monsieur MAHEUT (CFTC) et Monsieur BECQUET (CRPMEM) souhaiteraient donner une image plus positive de la pêche professionnelle au travers des objectifs stratégiques. Ils aimeraient notamment que la pêche professionnelle ne soit pas ciblée parmi les seules activités génératrices de déchets. Un certain nombre de mesures sont déjà mises en œuvre par les marins pêcheurs et les ports pour prendre en charge les déchets liés à leur activité.

Monsieur WIDEHEM (Fédération française des ports de plaisance) rappelle en particulier que tous les ports effectuent le tri sélectif et sont équipés de réceptacles pour récupérer les déchets. Un certain nombre de ports sont également labellisés pavillon bleu sur la façade MEMNor.

Madame DE FRANCO (CFDT) trouverait plus judicieux de généraliser l'objectif stratégique de réduction des déchets à l'ensemble des activités maritimes.

Monsieur MAHEUT insiste sur le fait que la pêche professionnelle n'est pas responsable de la disparition des ressources halieutiques observée en baie de Seine, et notamment du déclin des crevettiers. Il ajoute que limiter les quotas de pêche ne résoudra pas ce problème et que la responsabilité des activités industrielles (aménagements portuaires, activités extractives, EMR, pollution tellurique ..) doit être réévaluée.

Le DIRMer MEMNor salue l'important travail engagé par la pêche professionnelle depuis une quinzaine d'années pour maîtriser l'effort de pêche et protéger les ressources halieutiques (frayères et nourriceries). Il souligne que la stratégie de la façade maritime et le DSF permettent de valoriser utilement le travail accompli par les pêcheurs et les CRPMEM.

Le préfet maritime ajoute que l'un des objectifs pour la façade MEMNor est d'y maintenir un niveau de pêche satisfaisant et donc de limiter le déclin observé de certaines pêcheries. Pour cela, il convient de ne pas opposer les activités émergentes aux activités traditionnelles telle que la pêche, mais de trouver des synergies rendant compatibles les activités entre elles.

Monsieur BOUILLAND (Représentant l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) souhaiterait que les objectifs stratégiques généraux et la vision témoignent davantage de la nécessité de partager et de diffuser les connaissances entre les experts et le grand public, via la formation, la sensibilisation, l'éducation, pour faciliter notamment l'acceptabilité du document.

Madame SANSON (GPMP) et Madame PAPORE (UNPG) se demandent si la consultation des acteurs

sera poursuivie d'ici la saisine de l'autorité environnementale au mois de septembre, notamment à propos des objectifs environnementaux particuliers qui posent encore des difficultés en termes d'indicateurs et de cibles associés.

La DIRMer MEMNor rappelle que les objectifs environnementaux particuliers ont été corrigés par les acteurs lors de la réunion du 11 juin, qui réunissait les formations de travail de la CAF et du CMF.

Elle mentionne que la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) transmettra, le 10 juillet, une analyse de cette nouvelle proposition au vu de l'objectif de restauration du bon état écologique des eaux marines.

Elle ajoute que la concertation avec les acteurs se poursuivra, à partir de ces nouveaux éléments, afin de stabiliser le document pour la saisine de l'autorité environnementale en septembre 2018. Elle précise qu'une réunion sera organisée en conséquence, en juillet, avec la commission permanente du CMF et de ses commissions spécialisées.

Madame SAMSON attire l'attention sur les objectifs particuliers en lien avec la valorisation des sédiments de dragage. Elle souligne que la mise à terre des sédiments peut générer des coûts importants pour les acteurs portuaires (difficultés sur le foncier, contraintes pour les engins de dragage...). Elle insiste pour des cibles réalistes et compatibles avec la réglementation en vigueur sur la mise à terre des déchets. Elle ajoute que la mise à terre des sédiments de dragage du GPMR est discutable en raison de son impact sur le système hydro-sédimentaire estuarien.

Madame GILLMAN (RTE) attire l'attention sur le fait qu'il est nécessaire de planifier les infrastructures liées aux énergies marines renouvelables (plateforme de raccordement, câbles électriques), pour les mutualiser si possible, et réduire les impacts sur le milieu marin et les coûts associés. Elle souhaiterait mentionner parmi les objectifs particuliers la planification du réseau public de transport de l'énergie des projets EMR, qui répond également à des enjeux d'innovation et d'amélioration de la connaissance scientifique. Madame GILLMAN ajoute que RTE continuera d'apporter sa contribution à la DIRMer au cours de l'été, sur ces points particuliers.

Madame PAPORE rappelle que la localisation de la ressource en granulats marins, connue grâce aux études de l'Ifremer notamment, doit être prise en compte en amont des projets pour ne pas gréver la ressource présente sur zone ni sa valorisation ultérieure. La DIRMer confirme que cette notion a été intégrée à la vision et que des corrections sont actuellement apportées dans ce sens aux objectifs stratégiques.

Monsieur MONTASSINE (CFTC) souhaiterait que le lien terre-mer soit intégré au descripteur 8 pour les contaminants. Le DIRMer souligne les progrès réalisés ces dernières années pour renforcer le lien terre-mer au sein des politiques publiques, notamment avec la mise en place du DSF et du PAMM. Il rappelle que les agences de l'eau sont membres du CMF, et que la DIRMer et les services de l'État qui travaillent sur des sujets maritimes sont également membres des conseils des comités de bassins.

La DIRMer confirme à Monsieur VOGT que l'ensemble des propositions adoptées au cours de la réunion du 11 juin seront effectivement prises en compte dans le document qui sera transmis au ministre avant le 30 juin. Les modifications demandées sont en cours de rédaction par la DIRMer.

4. Aval du CMF sur la carte des vocations

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord présente la carte des vocations de la façade MEMNor comme un bon compromis entre une cartographie très détaillée qui risquerait d'attiser les débats, et une planification généraliste des activités, sans cartographie, qui ne répondrait pas aux attentes du DSF. Il adhère finalement à cet équilibre qui permet une description et une spatialisation des vocations pour la façade MEMNor à l'horizon 2030, sans pour autant verrouiller le développement ultérieur de certaines activités, comme l'implantation de champs éoliens, dont la planification spatiale nécessite d'approfondir les études. Il précise que la carte des vocations est accompagnée de focus géographiques qui permettent une spatialisation plus précise des activités.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer) présente la carte des vocations de la stratégie de façade MEMNor. Il rappelle que la carte des vocations ne présente pas toutes les potentialités des zones mais une orientation générale vers l'avenir. Elle explicite la ou les activités à encourager dans la zone ou à préserver, et

éventuellement les vocations écosystémiques de certains espaces marins ou littoraux présentant des enjeux spécifiques.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer) rappelle les principales modifications apportées à la carte des vocations, à la suite des derniers échanges menés au travers de la CAF et des instances de concertation du CMF :

- les secteurs sont globalement identiques à ceux de la carte des secteurs écologiques, ce qui permet de garder une cohérence de découpage de la façade MEMNor dans l'ensemble du DSF et de faciliter la démarche de justification des objectifs socio-économiques au regard des pressions exercées sur ces enjeux écologiques dans une même zone ;
- la zone 5 au large de la baie de Seine regroupe deux anciens secteurs qui présentaient les mêmes vocations et n'ont donc pas lieu d'être dissociés ;
- la zone 2 est davantage dédiée au patrimoine naturel et au tourisme sans pour autant exclure le développement d'activités économiques.
- la zone 1 traduit la communauté portuaire entre Calais, Boulogne et Dunkerque. Le découpage du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale exclut Boulogne-sur-Mer.

Monsieur LEVALLOIS (DIRMer) rappelle que chaque secteur de la carte des vocations fait l'objet d'une fiche descriptive annexée à la stratégie de façade.

Chacune présente, pour un secteur donné, une cartographie des enjeux forts et majeurs, et des activités qui y seront déployées en priorité. Ces fiches descriptives sont en cours de finition, elles doivent être transmises au plus tard le 10 juillet pour une prise en compte au sein du rapport d'évaluation environnementale stratégique.

Le CRPMEM demande la mention des activités de pêches maritimes sur les secteurs 4 « large baie de Seine » et 5 « baie de Seine » de la carte des vocations. La DIRMer confirme au CRPMEM que l'activité de pêche n'est pas oubliée sur ces secteurs puisque les termes de « ressources halieutiques » sur la zone 4 et « activités maritimes existantes » sur la zone 5 y font référence. Le document sera néanmoins modifié dans le sens souhaité par les professionnels, pour une meilleure lisibilité de leur activité.

Monsieur MONTASSINE (CFTC) regrette la faible participation des élus des collectivités territoriales à cette réunion, ainsi qu'aux ateliers régionaux organisés à Caen et Boulogne aux mois d'avril et mai derniers. Il estime trop importante l'implication de la CAF dans le pilotage de cet exercice, et l'absence d'approche socio-économique systématique. Il déplore par ailleurs la disparition des crevettes grises en baie de Seine, l'affaissement du plancton observée en façade MEMNor, et la poldérisation qui dénature la baie de Somme. Il souhaiterait, plus généralement, la mise en œuvre de suivis scientifiques précis pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins au large. Il fait enfin état des fortes pressions exercées à l'encontre des arts traînants dans la bande côtière.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord fait observer que la regrettable diminution des crevettes grises en baie de Seine constitue une justification supplémentaire pour l'élaboration du DSF MEMNor.

Les préfets coordonnateurs insistent sur le fait que le travail réalisé pour élaborer la stratégie de façade vise à développer de manière la plus harmonieuse possible l'ensemble des activités socio-économiques, sans aucune distinction, en tenant compte des enjeux environnementaux de la façade MEMNor. C'est un travail nouveau et complexe qu'il est essentiel de poursuivre ensemble dans un esprit constructif et de consensus.

Madame BARBIER regrette le statut opposable de la carte des vocations qui risque de créer des tensions et des revendications de la part des acteurs de la façade. Elle attire l'attention sur le projet de chatière du port du Havre. Elle dénonce un *lobbying* économique en faveur de ce projet alors que de nombreux acteurs socio-économiques estiment qu'il fait obstacle au développement de l'intermodalité du port. Elle regrette un rapport de force déséquilibré entre les acteurs de la façade. Elle s'inquiète des répercussions de ce projet sur l'environnement, et notamment sur les zones fonctionnelles halieutiques (nourriceries) de l'estuaire de la Seine.

Monsieur VOGT confirme la position formelle du conseil régional de Normandie qui soutient sans réserves le projet de chatière. Il ajoute que ce débat doit être conduit au sein des instances de concertation concernées.

La préfète de Normandie ajoute, qu'en toute hypothèse, le projet de charte serait, le moment venu, examiné selon la réglementation en vigueur, avec notamment une étude d'impact environnementale.

Madame DE FRANCO (CFDT) indique qu'elle ne voit pas l'utilité de faire voter le CMF sur le DSF du fait de son caractère non abouti.

Les préfets coordonnateurs confirment qu'il n'y a pas de vote attendu ce jour du CMF sur la stratégie de façade. Le DIRMer ajoute que cette réunion plénière a permis de présenter l'état des travaux réalisés et de s'assurer que la transmission de la stratégie de la façade maritime au ministre par les préfets coordonnateurs ne vient pas en opposition avec le ressenti du conseil sur le travail effectué.

Propos conclusifs :

Les préfets coordonnateurs remercient les membres du CMF pour leur participation active à l'élaboration de la stratégie de façade MEMNor.

Ils confirment qu'ils transmettront au ministre avant le 30 juin cette stratégie de façade, amendée des dernières remarques transmises à la DIRMer MEMNor et à l'occasion de ce conseil.

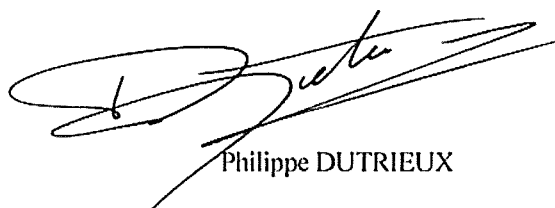
Les préfets coordonnateurs rappellent que la mobilisation des services de l'État et des acteurs de la façade se poursuit dans la perspective de la version complète de la stratégie de façade à l'automne 2018. Ils ajoutent que le CMF se réunira à nouveau dans la même formation pour valider la version définitive de la stratégie de façade maritime, en février 2019.

Le DIRMer indique que le ministère a validé la prorogation du mandat des actuels membres des conseils maritimes de façade jusqu'au 31 mars 2019, pour permettre de finaliser le travail commencé avec les mêmes acteurs.

La séance est levée à 12h30.

A Cherbourg-en-Cotentin, le **03 MAI 2019**

Le préfet maritime de la Manche,
et de la mer du Nord

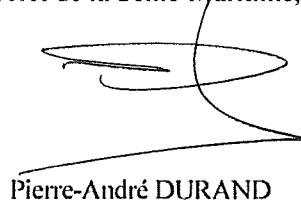


Philippe DUTRIEUX

A Rouen, le

06 MAI 2019

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-André DURAND

ANNEXE – LISTE DES PARTICIPANTS

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord Réunion du 22 juin 2018

Coprésidents

Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Le vice-amiral d'escadre Pascal AUSSEUR, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant le préfet de la région Hauts-de-France, Monsieur Mickaël BOUCHER, SGAR adjoint auprès du préfet de la région Hauts-de-France
Représentant le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie (pouvoir de Monsieur Michel CADOT)
Représentant le préfet de la Somme, Monsieur Benoît Lemaire, Sous-Préfet d'Abbeville.
Représentant le préfet de la Manche, Monsieur Benoît Lemaire, Sous-Préfet d'Abbeville (pouvoir de Monsieur Jean-Marc SABATHE)
Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, Monsieur Jean-Marie COUPU
Représentant l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer, Monsieur Dominique GODEFROY
Représentant le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité, Monsieur Christophe AULERT
Représentant le directeur général du Conservatoire du Littoral, Monsieur Christophe AULERT (pouvoir de Monsieur Jean-Philippe LACOSTE)
Représentant la directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Monsieur Manuel SARRAZA
Représentant le directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Monsieur Manuel SARRAZA (pouvoir de Monsieur Jean PRYGIEL)
Le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, Monsieur Pascal AUSSEUR
Représentant le directeur du Grand Port Maritime de Rouen, Madame Sandrine SAMSON
Représentant le directeur du Grand Port Maritime du Havre, Madame Sandrine SAMSON (pouvoir de Monsieur Pascal GALICHON)

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le président du Conseil Régional de Normandie, Monsieur Pierre VOGT

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Hauts-de-France, Monsieur Olivier BECQUET
Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, Monsieur Olivier BECQUET ; Monsieur Auban AL JIBOURY (suppléant assistant sans voix délibérative)
Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, Monsieur Dimitri ROGOFF
Représentant l'Association Nationale des Organisations de Producteurs de la Pêche Maritime et des Cultures Marines, Madame Delphine RONCIN (pouvoir de Monsieur Thierry MISSONNIER)
Représentant la Fédération des Organisations de Producteurs de Pêche Artisanale, Madame Dominique THOMAS
Représentant l'Union Nationale des Armateurs à la Pêche en France, Madame Delphine RONCIN
Représentant l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction, Madame Laëtitia PAPORÉ ; Monsieur Amaël MACRON (suppléant assistant sans voix délibérative)
Représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables, Monsieur Pierre PEYSSON
Représentant la Fédération des Industries Nautiques, Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU
Représentant la Fédération Française des Ports de Plaisance, Monsieur André WIDEHEM

Collège des représentants des salariés d'entreprise :

Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail, Monsieur Alexis MAHEUT ;
Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail, Madame Delphine DE FRANCO
Représentant la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres, Monsieur Gérard MONTASSINE (pouvoir de Monsieur Régis CAVILLON)
Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Monsieur Bruno DACHICOURT
Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Monsieur Gérard MONTASSINE

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

Représentant l'association France Nature Environnement, Monsieur Michel MARIETTE

Représentant l'association France Nature Environnement, Madame Sylvie BARBIER

Représentant la Fédération Française de Voile, Madame Ingrid RICHARD (pouvoir de Monsieur Paul ADAM)

Représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, Monsieur Lucien POIROT

Représentant la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins, Madame Ingrid RICHARD

Représentant la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, Monsieur Dominique VIARD

Représentant l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, Monsieur Charles BOULLAND

Intervenants et personnes invitées à la présente réunion

Chargé de mission développement durable auprès du préfet de la région Hauts-de-France, Monsieur Ertgren SHEHU

Représentant Réseau de Transport d'Électricité, Madame Aurore GILLMANN

Représentant Application des Sciences de l'Action, Madame Agathe DUFOUR

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer MEMNor) : Monsieur Stéphane GATTO, Monsieur Xavier MARILL, Monsieur Damien LEVALLOIS, Monsieur Corentin DUMÉNIL, Monsieur Jean-Luc LESCOT, Madame Virginie MAYOR, Madame Annabelle COQUET, Madame Sophie MAHROUCHI, Madame Louise POULAIN, Madame Amelle AOUDIA.

Services des préfets coprésidents

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Jean-Michel CHEVALIER

Chef de la division « Action de l'État en Mer », Monsieur Nicolas VRAUX

Chef du bureau « Gouvernance – Politique maritime intégrée – Environnement marin », Monsieur Jean-Guillaume LOUARN

Préfecture de la région Normandie :

Secrétaire Général pour les Affaires Maritimes, Monsieur Nicolas HESSE

Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Maritimes, Monsieur Dominique LEPETIT

Chargé de mission « mer et littoral », Monsieur Mayeul DE DROUËS